



Schéma concernant la planification de la protection des troupeaux

La planification de la protection des troupeaux jusqu'à l'éventuel placement de chiens de protection des troupeaux (CPT) se composent des différentes étapes représentées dans ce schéma

Année	Canton		Service chargé des chiens de protection des troupeaux				
1	Oct	Info	ConCa PT -> ConSp CPT 1	ConSp CPT -> DComSo 1	AC th		
	Nov						
	Déc						
2	Jan		ConCa PT -> ConSp CPT (1)/2				
	Fév						
	Mar						
	Avr			DComSo 1	PlaEI		
	Mai						
	Juin						
	Juillet			ConSp CPT -> DComSo 2	AC th	Int CPT 1	
	Août						
	Sep						
3	Oct	Info	ConCa PT -> ConSp CPT 2				
	Nov						
	Déc						
	Jan		ConCa PT -> ConSp CPT (2)/3			AC pr (de Int CPT 1)	
	Fév						
	Mar						
	Avr			DComSo 2	PlaEI		
	Mai						
	Juin						
Juillet			ConSp CPT 3 -> DComSo 3	AC th	Int CPT 2		
Août							
Sep							
4	Oct	Info	ConCa PT -> ConSp CPT 3				
	Nov						
	Déc						
	Jan		ConCa PT -> ConSp CPT (3)/4			AC pr (de Int CPT 2)	
	Fév						
Mar			DComSo 3	PlaEI			
Avr							
Mai							

Légende :

Info	Information cantonale concernant les mesures de prévention contre le loup/l'ours/le lynx
ConCa PT	Conseil cantonal concernant la protection des troupeaux
ConSp CPT	Conseil spécialisé concernant les chiens de protection des troupeaux
DComSo	Décision de la commission cantonale de soutien
PlaEI	Planification nationale de l'élevage
AC th	Attestation de compétence théorique pour détenteur de CPT
AC pr	Attestation de compétence pratique pour détenteur de CPT
Int CPT	Intégration de CPT formés dans leur nouveau troupeau

Remarques: Suite à une décision positive rendue par la commission cantonale de soutien concernant la détention et l'utilisation de CPT sur une exploitation, l'intégration peut être planifiée. Si le nombre de CPT expérimentés à disposition est suffisant, celle-ci peut se faire déjà à l'automne (Int CPT 1) ou dans des cas exceptionnels même avant la saison d'estivage à venir (le placement de CPT avant la saison d'estivage à venir nécessite une planification très efficace et une décision positive de la commission cantonale de soutien rendue plus tôt pour être réalisé). S'il n'y a pas assez de CPT expérimentés à disposition, l'intégration des CPT dans leur nouveau troupeau se fait durant l'automne suivant (Int CPT 2) ou même plus tard.